

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir que le ministre des Pêches s'occupe des problèmes de pêche dans chaque province du Canada, notamment Terre-Neuve. Par contre, les problèmes relatifs aux forages sous-marins, si c'est là ce dont le député parle, relèvent de la compétence du ministre de l'Énergie. Il est faux de prétendre que le cabinet ne s'occupe pas des problèmes de Terre-Neuve du fait que cette province n'est représentée par aucun ministre à l'heure actuelle.

Le député devrait se renseigner avant de prétendre que c'est le gouvernement fédéral qui a mis en tutelle ces sociétés. Il sait pertinemment que ce sont les banques, lorsque le gouvernement provincial a jugé insatisfaisante une entente proposée par le gouvernement fédéral pour remédier à la situation. Ainsi, ce sont elles qui ont pris la décision seules et non pas au nom du gouvernement fédéral ou à son instigation.

M. Crosbie: Madame le Président, pendant que le premier ministre visitait les îles grecques, j'étais à Terre-Neuve, et je sais donc de quoi il retourne. Le secteur de la pêche est en faillite et celui des forages sous-marins est paralysé. Les camionneurs de Terre-Neuve ne peuvent plus transporter vers les marchés canadiens du poisson congelé et en ramener des fruits et des légumes. Ils n'ont pas été payés. Il s'agit d'une crise économique.

L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, étant donné qu'on a déjà admis qu'il y avait bel et bien eu entente entre le gouvernement et la banque de Nouvelle-Écosse, le premier ministre pourrait-il produire le document en question? Pourquoi le gouvernement a-t-il permis ou demandé à la banque de Nouvelle-Écosse de mettre en tutelle ces sociétés, ce qui a entraîné les problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle, surtout que la principale société, la Fishery Products Limited, est la propriété de la Corporation de développement du Canada, compagnie fédérale constituée en société par la Chambre? Pourquoi le premier ministre entend-il exproprier des actions détenues par la CDC et causer ces problèmes en conspirant avec la banque de Nouvelle-Écosse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député parle d'une entente avec la banque de Nouvelle-Écosse. Le ministre des Pêches et des Océans me dit qu'on a montré confidentiellement une copie de cette entente à M. Peckford. Il en connaît le contenu et c'est donc à lui de s'y objecter ou de livrer certaines observations à son sujet.

En ce qui a trait aux ententes que nous avons conclues, le député se souviendra que le ministre des Pêches et des Océans en a signé une, et même deux, en fait, avec M. Morgan, le ministre des Pêches de Terre-Neuve. Or, M. Peckford a refusé de les honorer et, en toute justice, si le député se trouvait vraiment sur son île et ne rêvait pas, il reconnaîtra qu'on n'a pas besoin de parler grec pour réaliser que M. Peckford a une part

de responsabilité dans le désastre que connaît le secteur de la pêche.

* * *

LE PROGRAMME DE PROJETS SPÉCIAUX DE RELANCE

LES DATES DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, la semaine dernière, le gouvernement a reconnu que la récession sévissant au Canada n'était pas entièrement attribuable aux tensions internationales, mais que certains de ses programmes politiques avaient aggravé la situation au pays. Étant donné que la récession a frappé beaucoup plus durement le Canada que les autres pays industrialisés, j'avoue, madame le Président, que cet aveu du gouvernement, qui révèle le changement d'attitude de ce dernier à l'égard de la vérité, a été fort apprécié.

Ma question s'adresse au premier ministre. Au printemps dernier, le gouvernement a sanctionné 270 projets spéciaux de relance. Il s'était proposé comme but de créer des emplois dès le début du printemps ou de l'été. Or jusqu'à la semaine dernière, madame le Président, seuls 13 projets sur 270 avaient été mis en œuvre. Le premier ministre pourrait-il donc nous dire quand le gouvernement se propose d'agir?

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je suis spécialement chargé du programme en question, le Programme spécial de relance. On s'était proposé à l'origine de procéder à la mise en œuvre des divers projets qui le composent dans les six mois suivant l'adoption du programme, ce qui nous mène à la fin d'octobre, et d'y affecter la plupart des crédits c'est-à-dire jusqu'à 60 p. 100 au moins, d'ici deux ans, soit en mars 1985. Je suis fort satisfait de la progression de la façon dont les choses avancent. Comme le savent les députés, les projets en question font partie du programme proposé par le ministre des Finances et ils ont été spécialement conçus non seulement dans le but de créer à brève échéance des emplois, mais aussi d'assurer l'infrastructure économique nécessaire dans divers domaines. Les emplois à créer ont été choisis en fonction de ces critères.

L'on compte à présent 270 projets en tout, madame le Président. À l'origine, il ne devait y en avoir qu'une centaine. Ces projets ont été séparés en diverses activités qui se déroulent d'un bout à l'autre du pays et favorisent sur le plan économique de nombreux secteurs d'activité; j'ose espérer que tous les députés partagent notre enthousiasme à cet égard et qu'ils reconnaissent l'importance du rôle que jouent ces emplois dans la relance de l'économie nationale après la difficile période dont nous sortons enfin. En fait, ces projets représentent des investissements considérables à un moment où les Canadiens, ne semblent pas particulièrement portés à investir leurs épargnes.